

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 248-25 RELATIF AUX MODALITÉS D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MRC BEAUCE-CENTRE » a été adopté le 15 octobre 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la MRC Beauce-Centre au 111-107<sup>e</sup> rue Beauceville.

**Donné à Beauceville ce 20<sup>e</sup> jour d’octobre deux mille vingt-cinq.**



Marcelle Paradis, directrice générale, greffière et trésorière intérimaire

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Gina Lessard,  
(Prénom et nom)

directrice générale et greffière-trésorière

(Poste)  
de la municipalité ou ville de Saint-Jules, certifie avoir publié

l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le  
21 octobre entre 15h30 et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 octobre 2025



Signature